

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 04 octobre 2022

Délibération n°DE\_2022\_10\_006

Nombre de délégués : 24 Quorum : 13 Votants : 13 dont 2 suppléants	RF Préfecture de la Meuse
	Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/10/2022 055-200088961-20221004-DE_2022_10_006-DE

*L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 27 septembre 2022, s'est réuni en Salle d'animations à Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Régis BROCARD, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Romuald LEPRINCE, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS

Monsieur Jean-Michel NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

### **8.4 - Candidature au programme Leader 2023 - 2027**

Monsieur DIDRY, Président, expose ce qui suit :

« Le Conseil Régional Grand Est, autorité de gestion des fonds européens pour la période 2023-2027, a lancé le 11 avril 2022 l'appel à candidatures pour la nouvelle génération du programme Leader. Celui-ci fait suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé au préalable et sur lequel le PETR s'était positionné. Les territoires pressentis doivent désormais déposer leur candidature complète pour le 12 octobre 2022, délai de rigueur.

La réflexion politique engagée depuis l'été 2021 a permis de contractualiser le dispositif PTRTE qui sert de base à l'ensemble de nos travaux. Depuis plus d'un an, le territoire élabore sa stratégie de développement autour des transitions écologique, énergétique, économique et sociétale. Cette stratégie repose sur un diagnostic réalisé, fin 2021 avec l'appui de deux bureaux d'études mandatés par l'ANCT, tant sur l'aspect quantitatif, grâce aux statistiques, que qualitatif, émanant des retours du terrain. Des ateliers politiques ont eu lieu dans chacune des intercommunalités pour se conclure par une grande journée de travail le 24 novembre 2021 pour définir les axes stratégiques. Cela s'est poursuivi par cinq ateliers de concertation tout public organisés au printemps 2022 pour faire émerger des projets.

La stratégie Leader vise à accélérer les transitions sur le nord meusien pour moderniser l'ensemble des activités du territoire et entrer dans une ère plus sobre. La priorité ciblée est donc définie ainsi :

#### **« Réussir notre transformation »**

Elle s'articule autour de 3 fiches-actions (FA) qui ont pour volonté de structurer la méthode de travail pour soutenir des activités plus durables. Elle s'appuie avant tout sur la réflexion et la construction méthodologique des projets (FA 1) puis l'action et le passage à l'acte (FA 2) et enfin la dynamisation des initiatives pour les valoriser et les pérenniser (FA 3). L'essentiel du projet s'articule autour de l'ingénierie territoriale et de projet.

D'un point de vue financier, au vu des actions pressenties et de la durée de la programmation, il semble pertinent de solliciter une enveloppe de 1,5 Millions d'€uros répartis ainsi : 28 % sur la FA 1, 21 % sur les FA 2 et 3, 5 % sur le volet coopération et enfin 25 % consacrés à l'animation du GAL.

Comme nous en avons désormais l'expérience, la gouvernance du programme reposera sur un Comité Technique et surtout sur un Comité de Programmation composé de 9 représentants du secteur public et autant au sein du secteur privé, dont la liste détaillée est jointe à la candidature. La prise de décision reposera toujours sur la règle stricte du double quorum.

Le PETR du Pays de Verdun compte 7 intercommunalités au sein de son périmètre qui seront toutes parties prenantes dans la mise en œuvre du Groupe d'Action Locale (GAL).

Pour certifier la candidature du Pays de Verdun au programme Leader 2023 - 2027, il vous est demandé de bien vouloir :

Comité de Galaie  
Date de réception de l'AR: 07/10/2022  
055-200088961-20221004-DE\_2022\_10\_006-DE

- confirmer le périmètre du GAL,
- valider la stratégie de développement,
- valider la maquette financière souhaitée,
- approuver la composition du Comité de Programmation,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à sa mise en œuvre. »

Entendu l'exposé qui précède,

Vu l'appel à projet Leader proposé par la Région le 11 avril 2022,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**DEPOSE** une candidature au programme Leader 2023 - 2027,

**CONFIRME** le périmètre d'action du GAL à l'échelle du PETR du Pays de Verdun, soit 7 intercommunalités dont la liste est inscrite à la candidature,

**VALIDE** la stratégie de développement et le plan d'action autour des transformations,

**VALIDE** la maquette financière souhaitée sur la base de 1,5 M€, inscrite à la candidature,

**APPROUVE** la composition du Comité de Programmation dont la liste détaillée est inscrite à la candidature,

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du programme Leader 2023 - 2027.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

